

**Les documents sont à déposer personnellement par le frontalier ou par son employeur. Pas d'envoi par courrier !**

### **A. Premier permis ou reprise d'activité sur le canton de Vaud**

- Demande d'un titre de séjour UE/AELE / Etats tiers (voir sur internet)
- Passeport ou carte d'identité (originaux ou copies de haute qualité)
- Pour les Etats-tiers, permis de séjour d'un Etat UE/AELE (originaux ou copies de haute qualité)
- Photocopie du contrat de travail
- 1 preuve de domicile
- 2 photos récentes au format passeport (cabine à disposition)
- La somme de CHF 95.- à 135.- (selon les cas) + CHF 2.- de frais d'envoi

**La prise d'emploi ne peut pas débuter avant que la demande de permis au complet ait été déposée auprès de notre Office.**

### **B. Changement de place en cours de validité du permis**

- Demande d'un titre de séjour UE/AELE / Etats tiers (voir sur internet)
- Passeport ou carte d'identité (originaux ou copies de haute qualité)
- Pour les Etats-tiers, permis de séjour d'un Etat UE/AELE (originaux ou copies de haute qualité)
- Le permis frontalier (G)
- Photocopie du contrat de travail
- Certificat de travail de fin d'emploi
- 1 preuve de domicile
- 2 photos récentes au format passeport (cabine à disposition)
- La somme de CHF 35.- à 105.- (selon les cas) + CHF 2.- de frais d'envoi

**La prise d'emploi ne peut pas débuter avant que la demande de permis au complet ait été déposée auprès de notre Office.**

### **C. Prolongation du permis sans changement d'emploi**

- Lettre de convocation de notre Office avec l'avis de fin de validité dûment complété et signé par l'employeur
- Passeport ou carte d'identité (originaux ou copies de haute qualité)
- Le permis frontalier (G)
- 1 preuve de domicile si changement d'adresse
- 1 photo récente au format passeport (cabine à disposition)
- La somme de 65.- à 85.- CHF (selon les cas) + CHF 2.- de frais d'envoi

### **D. Changement d'adresse à l'étranger**

- Passeport ou carte d'identité (originaux ou copies de haute qualité)
- Le permis frontalier (G)
- 1 preuve de domicile si changement d'adresse
- 1 photo récente au format passeport (cabine à disposition)
- La somme de 35.- (selon les cas) + CHF 2.- de frais d'envoi

**Important !** Les employeurs doivent exiger de leurs employés frontaliers une attestation de résidence fiscale dûment timbrée par l'autorité fiscale locale.

#### **Heures d'ouverture**

Lundi	de 14h - 19h
Mardi à Jeudi	de 8h - 11h30 et 14h - 17h
Vendredi	de 8h - 16h non-stop